

**MEMORIAL**  
Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



**MEMORIAL**  
Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 746

11 octobre 2000

**SOMMAIRE**

Aviation Communications S.A., Luxembourg ..... pages 35780, 35782	Koblenz & Partners, GmbH, Luxembourg ..... 35793
Entreprise de Constructions Ferreira Elisio, S.à r.l., Luxembourg ..... 35779	(Louis) Koener, S.à r.l., Esch-sur-Alzette ..... 35795
Fialux, S.à r.l., Luxembourg ..... 35780	Koningslaan, S.à r.l., Luxembourg ..... 35794
Finastar Holding S.A., Luxembourg ..... 35783	Lagerhaus Lux S.A., Luxembourg ..... 35794
F.In.A.T., Financière Internationale pour l'Agriculture et le Travail S.A., Luxembourg ..... 35783	LatCap II SPV VI, S.à r.l., Luxembourg ..... 35794
Finliga S.A., Luxembourg ..... 35783	Lincan Gestion Immobilière, S.à r.l., Esch-sur- Alzette ..... 35795
Finover S.A., Luxembourg ..... 35784	Litia Produktion S.A.H., Luxembourg ..... 35787
FMV Mettendorf GmbH, Schiffflange ..... 35784	Lofer, S.à r.l., Luxembourg ..... 35793
Fondafor S.A., Sandweiler ..... 35784	Logix, S.à r.l., Frisange ..... 35795
Gaia Conseil S.A., Luxembourg ..... 35783	Lux Real Estate Holding S.A., Luxembourg ..... 35794
Galfin S.A., Luxembourg ..... 35784	Lux Tuyauteries Industrielles S.A., Livange ..... 35793
GEDEFI S.A.H., Générale de Développement et de Financement, Luxembourg ..... 35785	L & Z Grand-Duché, S.à r.l., Luxembourg ..... 35796
Gesta Service & Office Plus, Strassen ..... 35784	L & Z Participation et Développement S.A., Luxbg ..... 35796
Gestlb, S.à r.l., Bascharage ..... 35785	Maaskaade, S.à r.l., Luxembourg ..... 35796
Global Group Financial Services (Luxembourg) S.A., Luxembourg ..... 35786	(Manuel) Machado, S.à r.l., Heisdorf ..... 35797
Global Invest Holding S.A., Luxembourg ..... 35770	Magenda-J S.A., Luxembourg ..... 35797
Hôtel Royal S.A., Luxembourg ..... 35786	Malev RT, Luxembourg ..... 35797
HRH Biotech S.A.H., Luxembourg ..... 35787	Marchall, S.à r.l., Luxembourg ..... 35798
HRH Technology S.A.H., Luxembourg ..... 35787	Marketia, S.à r.l., Luxembourg ..... 35798
HW, S.à r.l., Hesperange ..... 35788, 35789	Mawi, S.à r.l., Mondorf-les-Bains ..... 35798
Iberian Cosmetics Group S.A., Luxembourg ..... 35789	Media Charter S.A., Luxembourg ..... 35762
I.E.C.I.L., S.à r.l., Luxembourg ..... 35785	Medpass, S.à r.l., Schiffflange ..... 35799
Immobilière Beaumont S.A., Luxembourg ..... 35786	Mereso, S.à r.l., Luxembourg ..... 35799
Immobilière Christine Rossi, S.à r.l., Luxembourg ..... 35789	MFS Funds, Sicav, Luxembourg ..... 35796, 35797
Immo - Garpe Holding S.A., Luxembourg ..... 35790	MobiGolf S.A., Luxembourg ..... 35799, 35803
Infogest Iti, S.à r.l., Strassen ..... 35789	Moparts S.A., Mertert ..... 35804
ING Intl, ING International, Sicav, Strassen ..... 35789	Motor-Hall, S.à r.l., Luxembourg ..... 35804
Int. Business Relation, S.à r.l., Strassen ..... 35789	MTC Microcomputer Technology Center, S.à r.l., Luxembourg ..... 35804
Inter Toiture, S.à r.l., Mersch ..... 35791	Naarderpoort, S.à r.l., Luxembourg ..... 35805
Interim Job, S.à r.l., Luxembourg ..... 35790	Natinco S.A.H., Luxembourg ..... 35798
International Trading Synergies S.A., Luxembourg ..... 35790	NC Top Sun, S.à r.l., Mersch ..... 35805
IQ Datalogic, S.à r.l., Strassen ..... 35791	Net Immo S.A., Strassen ..... 35805
Jarama S.A., Luxembourg ..... 35791	New Millennium, Sicav, Luxembourg ..... 35806
JB Boutique, S.à r.l., Luxembourg ..... 35791	Nittler René, S.à r.l., Lamadelaine ..... 35806
JB Investment Company S.A., Luxembourg ..... 35791	Nouveaux Ets. Liebaert, S.à r.l., Senningerberg .. 35807
Jet Support Services Europe, S.à r.l., Schiffflange ..... 35792, 35793	Nova Technik S.A., Luxembourg ..... 35806
Jomu-Fenster, S.à r.l., Wecker ..... 35791	Nowa Holding, S.à r.l., Luxembourg ..... 35807
Julius Baer Multistock, Sicav, Luxembourg ..... 35793	Omega International S.A., Luxembourg ..... 35807
	Orifarm S.A., Luxembourg ..... 35808
	Pafin Participations S.A., Luxembourg ..... 35805
	Sital Fin S.A.H., Luxembourg ..... 35804
	WR Moulds Overseas S.A., Luxembourg ..... 35774

**MEDIA CHARTER S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

L'an deux mille, le trente et un mai.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- IFG 1 S.A., société holding de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 40, rue de Bragance,  
ici représentée par Mademoiselle Laura Lazzaro, juriste, demeurant à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration sous seing privé lui conférée.

2.- CHIMES MANAGEMENT CORPORATION, société de droit des Bahamas, ayant son siège social à Nassau, Bahamas,  
ici représentée par Mademoiselle Laura Lazzaro, préqualifiée,  
en vertu d'une procuration sous seing privé lui conférée.

Les prédites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

### **Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.**

Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé par les présentes une société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («Luxembourg») et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination: MEDIA CHARTER S.A.

#### **Art. 2. Siège Social.**

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Il peut être transféré dans tout autre endroit du Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration pourra, en outre, établir des succursales ou bureaux, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger, se produiraient ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion journalière.

#### **Art. 3. Objet.**

La Société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

#### **Art. 4. Durée.**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

### **Chapitre II. Capital, Actions**

#### **Art. 5. Capital Social.**

Le capital social est fixé à cent mille euros (€ 100.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune, toutes de même catégorie.

Le capital social peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décision de l'Assemblée Générale statuant dans les formes prescrites pour les modifications de statuts. L'exécution d'une telle augmentation de capital pourra être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

#### **Art. 6. Forme des actions.**

Les actions sont nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Les titres d'actions au porteur sont extraits d'un registre à souches et numérotés.

La Société tiendra un registre des actions nominatives qui contiendra la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication au nombre de ses actions et, le cas échéant, leur transfert avec la date y afférente.

Le Conseil d'Administration peut créer des certificats d'actions multiples.

#### **Art. 7. Transmission et cession des actions.**

Toute cession d'actions à un tiers non actionnaire, volontaire ou forcée, à quelque titre et sous quelque forme que ce soit, alors même qu'elle ne porterait que sur la nue-propriété, ne peut être réalisée qu'avec l'agrément préalable du Conseil d'Administration.

Les héritiers, ayants droit et créanciers d'un actionnaire ne peuvent, pour quelque motif que ce soit, provoquer l'apposition de scellés sur les biens et valeurs de la société, en demander le partage ou la licitation prendre des mesures conservatoires, provoquer des inventaires, ni s'immiscer d'aucune manière dans son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires et bilans sociaux et aux décisions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale.

**Art. 8. Droits attachés à chaque action.**

Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit à une quotité, proportionnelle au nombre des actions existantes, de l'actif social, des bénéfices ou du boni de liquidation.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe.

La possession d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée Générale.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

**Chapitre III. Conseil d'Administration****Art. 9. Conseil d'Administration.**

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui détermine leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale des Actionnaires, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration.**

Le Conseil d'Administration peut choisir parmi ses membres un Président et un ou plusieurs Administrateur(s)-Délégué(s) et fixe leur pouvoirs. L'Assemblée Générale Ordinaire fixe, le cas échéant, leurs honoraires et émoluments.

Les administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration par tous moyens, même verbalement.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un autre administrateur pour le représenter aux réunions du Conseil et y voter en ses lieu et place.

Le Conseil d'Administration délibère valablement si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

En cas d'urgence, le Conseil d'Administration peut approuver des résolutions par vote circulaire exprimé par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex pourvu que les résolutions soient approuvées par tous les administrateurs. Une telle décision est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Elle pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

**Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.**

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés par le Président ou par l'Administrateur-Délégué ou par deux administrateurs. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration.**

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Il peut notamment et sans que la liste suivante soit limitative ou exhaustive, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, décider de toutes interventions financières, relatives aux dites opérations, encaisser toutes sommes dues appartenant à la société, en donner quittance, faire et autoriser tous retraits, transferts et aliénation de fonds, de rentes, de créances ou de valeurs appartenant à la société, ouvrir tout compte, escompter ou émettre tout chèque ou billet à ordre, emprunter ou prêter à court ou à long terme.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs.**

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un membre du Conseil d'Administration est soumise à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

**Art. 14. Conflits d'intérêts.**

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé. Un administrateur de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

La Société indemnisera tout administrateur et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeur dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur de la Société ou à la demande de la Société ou de toute autre société dans laquelle la Société

est actionnaire ou créancière et que, de ce fait, ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils ont été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas, seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'a pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

**Art. 15. Représentation de la Société.**

Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont nécessairement celle de l'Administrateur-Délégué, ou par la signature individuelle d'un administrateur ou d'un mandataire de la Société dûment autorisé à cette fin ou par la signature individuelle d'une personne à qui un pouvoir spécial a été conféré par le Conseil d'Administration ou son représentant, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 16. Rémunération des Administrateurs.**

L'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs une rémunération fixe ou des jetons de présence ou leur accorder le remboursement forfaitaire de leurs frais de voyage ou autres charges des frais généraux.

**Art. 17. Commissaires aux comptes.**

Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués par l'Assemblée Générale, avec ou sans motif.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe, le cas échéant, leurs émoluments.

**Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires**

**Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.**

Toute Assemblée Générale des Actionnaires, régulièrement constituée, représente l'ensemble des actionnaires. Elle a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi.

**Art. 19. Assemblée Générale Annuelle.**

L'Assemblée Générale Annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tel endroit indiqué dans les avis de convocation, le troisième jeudi du mois de septembre à 14.00 heures et pour la première fois en 2001. Si ce jour est un jour férié légal, la réunion a lieu le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20. Autres Assemblées Générales.**

Le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres Assemblées Générales.

Les Assemblées Générales des Actionnaires, y compris l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'Administration.

**Art. 21. Procédure, vote.**

Les Assemblées Générales des actionnaires seront convoquées par le Conseil d'Administration ou le ou les commissaires aux comptes dans les formes prévues par la loi. La convocation contiendra l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut prendre part aux Assemblées des Actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur un mandataire, lequel ne peut pas être actionnaire. Le Conseil d'Administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux Assemblées Générales.

Chaque action donne droit à une voix. Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président du Conseil d'Administration ou par l'Administrateur-Délégué ou par deux administrateurs.

**Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 22. Année Sociale.**

L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commencera le jour de la constitution de la société et qui finira le dernier jour du mois de décembre 2000.

Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

**Art. 23. Affectation des bénéfices.**

Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

Sur recommandation du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale des Actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiements de ces acomptes.

La Société peut racheter ses propres actions en conformité avec les dispositions de la loi.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

### Art. 24. Dissolution, liquidation.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs de leurs émoluments.

## Chapitre VII. Lois applicables

### Art. 25. Lois applicables.

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglés conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et paiement*

Les actions indiquées à l'article cinq (5) ont été souscrites comme suit:

1) IFG 1. S.A., préqualifiée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	999
2) CHIMES MANAGEMENT CORPORATION, préqualifiée, une action . . . . .	<u>1</u>
Total: mille actions . . . . .	1.000

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de cent pour cent (100 %) par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent mille euros (€ 100.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à cent vingt mille francs (120.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après délibération, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés au fonctions d'administrateurs:

- 1) Madame Daniela Panigada, directeur financier, demeurant à Howald;
  - 2) Monsieur Pascal Collard, juriste, demeurant à Spa (Belgique);
  - 3) Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg.
- Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin avec l'assemblée générale annuelle statutaire de 2001.

#### *Deuxième résolution*

Le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un (1).

Est nommée commissaire aux comptes:

INTERAUDIT S.A., Monsieur Vincent Dogs, réviseur d'entreprises, L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.  
Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin avec l'assemblée générale annuelle statutaire de 2001.

#### *Troisième résolution*

Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer en totalité la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion individuellement à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

#### *Quatrième résolution*

Le siège social est fixé à L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

#### *Réunion du Conseil d'Administration*

Et aussitôt les administrateurs prédésignés:

- Monsieur Pascal Wiscour-Conter et Monsieur Pascal Collard, ici représentés par Madame Daniela Panigada, préqualifiée, aux termes de deux procurations ci-annexées, et
  - Madame Daniela Panigada, ici présente,
- se sont réunis en Conseil et, à l'unanimité, ont pris la décision suivante:

- En vertu de l'autorisation qui leur a été conférée par l'assemblée générale extraordinaire de ce jour, Monsieur Pascal Wiscour-Conter, préqualifié, est nommé «administrateur-délégué»; le Conseil d'Administration lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire et généralement toute opération bancaire ne dépassant pas six cent mille francs luxembourgeois (600.000,- LUF) (ou la

contre-valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire, toute prise de crédit ainsi que les gros travaux sur le navire devront requérir la signature de deux administrateurs.

Le notaire soussigné qui connaît la langue française constate que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise; sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

#### **Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand, on the thirty-first of May.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

1.- IFG 1 S.A., company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office in L-1255 Luxembourg, 40, rue de Bragance,

here represented by Miss Laura Lazzaro, legal advisor, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy which shall be annexed to the present deed;

2.- CHIMES MANAGEMENT CORPORATION, company incorporated under the laws of Bahamas, with registered office in Nassau, Bahamas,

here represented by Miss Laura Lazzaro, prenamed,

by virtue of a proxy which shall be annexed to the present deed.

Such appearing parties, acting in the above-stated capacities, have drawn up the following articles of incorporation of a company which they declared organized among themselves.

### **Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**

#### **Art. 1. Form, Name.**

It is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a Company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg («Luxembourg») and by the present articles.

The Company will exist under the name of: MEDIA CHARTER S.A.

#### **Art. 2. Registered Office.**

The Company will have its registered office in the City of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place within Luxembourg by a resolution of the board of directors. The board of Directors can moreover set up branches or offices, as well as in the Grand Duchy of Luxembourg as in foreign countries.

In the event the board of Directors considers that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

#### **Art. 3. Object.**

The object of the Company is the purchase, the selling, the chartering in, the chartering out, and the management of seagoing vessels, as well as those financial and commercial operations linked either directly or indirectly to this object.

#### **Art. 4. Duration.**

The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time pursuant to a resolution of the meeting of shareholders resolving in conformity with the provisions of the law.

### **Chapter II. Capital, Shares**

#### **Art. 5. Corporate Capital.**

The corporate capital of the Company is set at one thousand Euros (€ 100,000.-), divided into one thousand (1,000) shares with a par value of one hundred Euros (€ 100.-) per share, all of the same category.

The corporate capital can be increased or reduced in one or several times upon decision of the shareholders' meeting resolving in conformity with the provisions of the law regarding the modification of the articles of incorporation. The board of directors can be entrusted by the shareholders' meeting for the implementation of such increase of capital.

#### **Art. 6. Shares.**

The shares can be in registered or bearer form according to the shareholder's choice.

The bearer shares will be issued from a numbered counterfoil book.

The Company will maintain a register of the registered shares that shall include the precise indication of each shareholder, the number of his shares, and if necessary the date of transfer.

The Board of Directors may create multiple share certificats.

#### **Art. 7. Transfer of shares.**

Any transfer of shares to a third party who is not a shareholder, on a voluntary or forced basis, for whatever reason and under any form, even if only in consideration of the sole property, may only be carried out with the prior consent of the board of directors.

The heirs, beneficiary and creditors of a shareholder cannot, for whatever reason invoked, request the appending of seals onto the goods of the Company, request the partition, take measures of conservation or request the drawing of inventories, nor interfere in any way in the administration of the Company. For the exercise of their rights, they must refer to the inventories and annual accounts, and to the decisions of the board of Directors and the shareholders' meeting.

**Art. 8. Rights attached to each share.**

In addition to the right of vote conferred by law, each share gives right to a quota of the company assets, the profits or the bonus of liquidation, that is proportional to the number of shares existing.

The rights and duties attached to a share follow this share to whoever it would be handed over.

The possession of a share means immediately the adhesion to the articles of incorporation of the company and to the decisions of the shareholders meeting.

The shares are indivisible toward the company that recognises only one owner for each share.

### **Chapter III. Board of Directors**

**Art. 9. Board of Directors.**

The Company will be administered by a board of directors composed of at least three members who do not need to be shareholders.

The directors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

In the event of a vacancy in the board of directors, the remaining directors may meet and may temporarily provide for. In such case the General Meeting of Shareholders during its next meeting, organises the definitive election.

**Art. 10. Meetings of the Board of Directors.**

The board of Directors can choose from among its members a chairman and one or several Managing Director(s) and fix their powers. The Annual General Meeting will set their powers and salary.

The directors are called to the meetings of the board of directors by any mean, even by voice.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by telefax, cable, telegram or telex another director in order to represent at the meeting of the board of directors and to vote for and on behalf of him.

A quorum of the board shall be the presence or the representation of a majority of the directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In case of emergency, the board of directors can adopt resolutions by circular vote expressed in writing, by telefax, cable, telegram or telex as far as the resolutions have been approved by all directors. Such decision is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content, signed by one or several directors.

**Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Directors.**

The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman or the managing-director or any two directors. Any proxies will remain attached thereto.

**Art. 12. Powers of the board of Directors.**

The board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the company's object. All powers that are not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

The board of Directors can notably, without the following list being complete or exhaustive, write and conclude any contracts and deeds necessary for the execution of any enterprises or operations that are in the interest of the Company, decide any financial intervening in connection with these operations, cash any sums due belonging to the company, give receipt, do and authorise any withdrawal, transfer and alienate funds, rents, credence or values belonging to the company, open any bank account, discount any cheque or promissory note, borrow or lend money in the short or in the long term.

**Art. 13. Delegation of powers.**

The board of directors may delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but do not need to be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorisation by the general meeting of shareholders.

**Art. 14. Conflict of interests.**

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

The Company shall indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the company, or of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct, in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 15. Representation of the Company.**

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of two directors, one of those being the managing director, or by the individual signature of a director or a mandatory of the Company duly authorised, or by the single signature of any person to whom such special power of attorney has been delegated by the board of directors, but only within the limits of such power.

**Art. 16. Retribution of the Directors.**

The shareholders' meeting may grant to the directors a fix retribution, a payment of fees or the reimbursement on a lump basis of their travelling expenses or other overhead expenses.

**Art. 17. Statutory Auditors.**

The supervision of the operation's of the Company is entrusted to one or more auditors who do not need to be shareholders.

The auditors will be elected by the shareholders meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

The shareholders' meeting shall set, in such case, their retributions.

**Chapter IV. Meeting of shareholders**

**Art. 18. Powers of the Meeting of Shareholders.**

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by law.

**Art. 19. Annual General Meeting.**

The annual general meeting will be held in Bertrange, Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place, as may be specified in the notice convening the meeting on the third Thursday of September of each year, at 14.00 a.m. and for the first time in 2001.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 20. Other General Meetings.**

The board of Directors may convene other general meetings.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 21. Procedure, Vote.**

Shareholders will meet upon call by the board of Directors or the auditor or the auditors made in the forms provided by law. The notice will contain the agenda of the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who do not need to be a shareholder. The board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

One vote is attached to each share. Except as otherwise required by law, resolutions will be taken by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by the managing director or by any two other members of the board of directors.

**Chapter V. Financial year, Distribution of profits**

**Art. 22. Financial Year.**

The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December every year, except that the first financial year begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of 2000.

The board of Directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

**Art. 23. Appropriation of Profits.**

From the annual net profit of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of Directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profit will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.



Subject to the conditions fixed by law, the board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions on the law.

#### **Chapter VI. Dissolution, Liquidation**

##### **Art. 24. Dissolution, Liquidation.**

The Company may be dissolved at any time by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority, as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

#### **Chapter VII. Applicable law**

##### **Art. 25. Applicable law.**

All matters not governed by these articles on incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

##### *Subscription and payment*

The appearing parties have subscribed for the number of shares mentioned hereafter:

1) IFG 1 S.A., prenamed, nine hundred ninety-nine shares . . . . .	999
2) CHIMES MANAGEMENT CORPORATION, prenamed, one share . . . . .	1
Total: one thousand shares . . . . .	1.000

All these shares have been paid-up to the extent of one hundred per cent (100 %) by payments in cash, so that the sum of one thousand Euros (€ 100,000.-), is forwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the undersigned notary, who certifies it.

##### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

##### *Costs*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, whatsoever form, which are to be borne by the corporation of which shall be charged to it in connection with its corporation, at one hundred twenty thousand francs (120,000.-).

##### *Extraordinary General Meeting*

Then the above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves duly convened, have immediately proceeded to hold an Extraordinary General Meeting and have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

##### *First resolution*

Resolved to fix at three (3) the number of directors and further resolved to elect the following as directors for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2001:

- 1) Mrs Daniela Panigada, financial manager, residing in Howald;
- 2) Mr Pascal Collard, legal advisor, residing in Spa (Belgium);
- 3) Mr Pascal Wiscour-Conter, graduated in commerce and finance, residing in Luxembourg.

##### *Second resolution*

Resolved to fix at one (1) the number of statutory auditors and further resolved to elect the following as statutory auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2001:

Mr Vincent Dogs, auditor, INTERAUDIT S.A., L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faiencerie.

##### *Third resolution*

Pursuant to the provisions of the articles of incorporation and of the company law, resolved to authorise hereby the board of Directors to delegate the total daily management of the company and the representation of the company within such daily management to two or more members of the board of directors.

##### *Fourth resolution*

Resolved to establish the registered office in L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

##### *Meeting of the Board of Directors*

And then the above-named directors:

- Mr Pascal Wiscour-Conter and Mr Pascal Collard,  
here represented by Mrs Daniela Panigada, prenamed, by virtue of two proxies which remain annexed to the present deed,

- Mrs Daniela Panigada, here present,

have immediately decided to meet in a board of directors and have taken the following decisions unanimously:

- In pursuance of the authorisation that has been given to them by the extraordinary shareholder's meeting of today, Pascal Wiscour-Conter, prenamed, is appointed as Managing Director; the board of directors delegates the full daily management of the company and the representation of the company within such daily management, with all powers to

bind the company on his sole signature for any bank operations up to an amount of six hundred thousand francs (LUF 600,000.-) (or the exchange value in foreign currency) including but not limited to the opening bank accounts, upon the following limitation: any purchase, any selling, any mortgage of ships, as well as any bank credit, shall require the previous approval of two directors.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above-named persons, this deed is worded in French followed by a English translation; at the request of the same appearing persons, in case of divergences between the French and English text, the French version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with Us, the notary, this original deed.

Signé: L. Lazzaro, D. Panigada, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 juin 2000, vol. 860, fol. 36, case 4. – Reçu 40.340 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 juin 2000.

F. Kessler.

(33148/219/550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

### **GLOBAL INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard E. Servais.

#### STATUTS

L'an deux mille, le onze mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. INTER INVEST ADMINISTRACAO E PARTICIPACOES LTDA, une société de droit brésilien, ayant son siège social à Al. Gabriel monteiro da Silva, 1.031 - Bloco K, 01441 - 000 - São Paulo (SP), Brésil.

2. Monsieur Lucio Velo, avocat, demeurant à Lugano (Suisse),

les deux ici représentés par Mademoiselle Elise Lethuillier, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé données, le 24 mars 2000.

Lesdites procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

#### **Titre 1<sup>er</sup>. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de GLOBAL INVEST HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales. Elle peut, en outre, faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à cinquante mille dollars des Etats-Unis (50.000,- USD), représenté par cinq cents (500) actions de cent dollars des Etats-Unis (100,- USD) chacune. Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de quatre millions neuf cent cinquante mille dollars des Etats-Unis (4.950.000,- USD), pour le porter de son montant actuel de cinquante mille dollars des Etats-Unis (50.000,- USD) à cinq millions de dollars des Etats-Unis (5.000.000,- USD), le cas échéant par l'émission de quarante-neuf mille cinq cents (49.500) actions nouvelles de cent dollars des Etats-Unis (100,- USD) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes. En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou

utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 12 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Conformément aux dispositions de l'article 323(5) de la loi modifiée du 10 août 1915, le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 4.** La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-B de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables, y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le prix de rachat des actions rachetables sera calculé sur base de l'actif social net conformément à l'article cinq ci-après.

**Art. 5.** Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, sera égal à la valeur nette par action déterminée par le conseil d'administration à la date d'évaluation qui sera le jour de la prise de décision du conseil d'administration de procéder au rachat d'actions selon les modalités fixées ci-après.

La valeur de rachat des actions de la société s'exprimera par un chiffre par action et sera déterminée à la date d'évaluation en divisant les avoirs nets de la société constitués par ses avoirs moins ses engagements à la fermeture des bureaux à ce jour, par le nombre total des actions de la société en circulation lors de cette fermeture des bureaux, le tout en conformité avec les règles d'évaluation ci-dessous ou, dans tout cas non couvert par elles, de la manière que le conseil d'administration estimera juste et équitable. Toutes ces règles d'évaluation et de disposition seront conformes aux principes de comptabilité généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur de rachat par le conseil d'administration sera définitive et liera la société ainsi que les actionnaires présents, passés ou futurs.

#### *Règles d'évaluation*

A. Les avoirs de la société sont censés comprendre:

- a) toutes liquidités en caisse ou en compte, y inclus tout intérêt couru;
- b) tous comptes à recevoir;
- c) tous emprunts, actions, parts de capital, obligations, emprunts droits de convertibles, souscription, warrants, options et autres investissements et titres que la société possède ou pour lesquels elle a pris des engagements (sous réserve d'ajustements possibles d'une manière qui ne soit pas en opposition avec le paragraphe (B) (i) ci-dessous, pour tenir compte de fluctuations dans la valeur marchande des titres provoquées par la vente ex-dividende, ex-droits ou des pratiques similaires;
- d) tous titres et dividendes en titres à recevoir par la société;
- e) tous intérêts courus sur les valeurs mobilières à revenu fixe que possède la société, sauf si les montants en question sont compris ou inclus dans le principal de ces titres;
- f) les frais de premier établissement de la société, y inclus les frais d'émission et de distribution des titres de la société pour autant que ces frais n'aient pas été amortis; et
- g) tous les autres avoirs de tous genre et nature avec les frais payés d'avance.

B. La valeur de ces avoirs sera déterminée comme suit:

(i) la valeur de toutes liquidités en caisse ou en compte, comptes à recevoir, frais payés d'avance, dividende en liquide et intérêts déclarés ou courus comme indiqué précédemment et non encore encaissés, sera considérée comme étant le montant total, sauf s'il n'est pas sûr que le montant sera payé ou touché en entier, auquel cas sa valeur sera réduite par la société de sorte qu'elle reflète sa valeur réelle, et les dividendes autres qu'en liquide déclarés et non encore reçus seront comptabilisés et évalués comme dividendes en liquide;

(ii) la valeur de tout emprunt, action, part de capital, obligation, emprunt convertible, droit de souscription, warrant ou option ou autre valeur d'investissement ou titre qui sera coté ou traité sur un marché boursier, sera déterminée à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation en prenant le dernier cours vendeur de la date d'évaluation à la Bourse qui est normalement le marché principal pour cette valeur mobilière, sauf si cette date d'évaluation est un jour férié à cette Bourse, auquel cas l'on appliquera le dernier cours vendeur du jour ouvrable précédent à cette Bourse, le tout enregistré par les moyens usuels applicables (ou en cas de défaut d'un cours vendeur, le dernier cours acheteur enregistré), mais en cas d'urgence ou de circonstances inhabituelles concernant le commerce de ces valeurs mobilières, si le conseil d'administration considère que ce prix ne reflète pas la valeur marchande réelle, il peut lui substituer tel chiffre qui, à ses yeux, reflète la valeur marchande réelle;

(iii) la valeur de tout investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment, qui ne sera pas coté ou traité à une Bourse, mais traité à un marché hors Bourse reconnu, sera évaluée d'une manière aussi rapprochée que possible de la méthode décrite dans le paragraphe B (ii) ci-dessus, à moins que le conseil d'administration n'estime qu'une autre forme de cotation reflète mieux sa valeur réelle, auquel cas cette forme de cotation sera utilisée;

(iv) la valeur de tout titre soumis à des restrictions (défini comme un titre dont le prix de revente peut être affecté par des restrictions légales ou contractuelles concernant la vente) que possède la société, sera évaluée d'une manière réelle en toute bonne foi par le conseil d'administration. Parmi les facteurs qui seront considérés pour fixer ces prix figurent la nature et la durée des restrictions affectant la vente du titre, le volume du marché pour des titres de la même espèce ou pour des titres dans lesquels le titre soumis à restriction est convertible, et, éventuellement l'abattement initial applicable lors de l'acquisition de ce titre sur la valeur marchande de titres de la même classe qui ne sont pas soumis à des restrictions ou de titres dans lesquels ils sont convertibles;

(y) la valeur de tout autre investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment ou d'autres biens pour lesquels aucune cotation de prix n'est disponible sera la valeur réelle déterminée par le conseil d'administration de bonne foi de telle manière qu'elle soit conforme avec les règles comptables généralement acceptées dans la mesure où elles sont applicables, que le conseil d'administration considère appropriées de temps en temps; et

(vi) nonobstant ce qui précède, à chaque date d'évaluation, où la société se sera engagée à:

1) acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément sera indiqué comme une dette de la société alors que la valeur de l'actif à acquérir sera indiquée comme actif de la société;

2) vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément sera indiqué comme un actif de la société et l'élément à livrer ne sera pas renseigné dans les actifs de la société, sous réserve cependant que si la valeur ou la nature exactes de cette contrepartie ou cet élément d'actif ne sont pas connues à la date d'évaluation, alors que leur valeur sera estimée par le conseil d'administration.

C. Les dettes de la société sont censées comprendre:

a) tous emprunts, factures et comptes à payer;

b) tous intérêts courus sur des emprunts de la société (y inclus les commissions courues pour l'engagement à ces emprunts); c) tous frais courus ou à payer;

d) toutes dettes connues, présentes ou futures, y inclus toutes obligations contractuelles échues, à payer en liquide ou en nature, y inclus le montant de tous dividendes ou acomptes sur dividendes non payés déclarés par la société, lorsque la date d'évaluation tombe sur la date de déclaration ou y est postérieure, et le montant de tous les dividendes déclarés, mais pour lesquels les coupons n'ont pas encore été présentés et qui, par conséquent, n'ont pas été payés;

e) une provision suffisante pour des taxes sur la capital jusqu'à la date d'évaluation déterminée de temps en temps par le conseil d'administration et d'autres réserves éventuelles, autorisées et approuvées par le conseil d'administration et

f) toutes les autres dettes de la société quelles qu'en soient l'espèce et la nature renseignées conformément aux règles comptables généralement admises, à l'exception du passif représenté par le capital social, les réserves et bénéfices de la société.

En déterminant le montant de ces dettes, le conseil d'administration peut calculer d'avance des frais d'administration et d'autres frais réguliers ou répétitifs sur une base annuelle ou une autre période et il peut échelonner ces frais en portions égales sur la période choisie.

D. Les avoirs nets de la société («Avoirs Nets») représentent les avoirs de la société définis ci-dessus, moins les dettes de la société définies ci-dessus à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation où la valeur de rachat est déterminée.

E. Tous investissements, soldes créditeurs ou autres avoirs et dettes de la société dont la valeur est exprimée en une monnaie autre que la devise du capital seront évalués, selon le cas, sur base des taux de change à la date du calcul de la valeur de rachat.

F. Pour déterminer la valeur de rachat, les avoirs nets seront divisés par le nombre d'actions de la société émises et en circulation à la date d'évaluation.

A ces fins:

a) Les actions offertes au rachat conformément au présent article seront considérées comme restant en circulation jusqu'immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation, tel qu'indiqué dans cet article, et à partir du rachat jusqu'au moment du paiement, le prix de rachat sera considéré comme une dette de la société.

b) Les actions de la société souscrites comme émises et en circulation à partir du moment de l'acceptation d'une souscription et de sa comptabilisation dans les livres de la société qui, en général, se fera immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation à laquelle s'applique leur souscription et émission; et les fonds à recevoir seront considérés comme un élément d'actif de la société.

## **Titre II. Administration, Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 8.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 9.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

### **Titre III. Assemblée générale et répartition des bénéfices**

**Art. 12.** L'assemblée des actionnaires de la société, régulièrement constituée, représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 17 août à 15.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

### **Titre IV. Exercice social, Dissolution**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 15.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

### **Titre V. Disposition générale**

**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1° Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2000.

2° La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2001.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1. INTER INVEST ADMINISTRACAO E PARTICIPACOES LTDA, préqualifiée, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	499
2. Monsieur Lucio Velo, prénommé, une action . . . . .	<u>1</u>
Total: cinq cents actions . . . . .	500

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille dollars des Etats-Unis (50.000,- USD) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à 52.410,9015 EUR = 2.114.251,- LUF.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ 80.000,- LUF.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Marc Ambroisien, directeur, demeurant à Luxembourg,

b) Mademoiselle Elise Lethuillier, juriste, demeurant à Luxembourg,

c) Monsieur Brunello Donati, consultant, demeurant à Ponte Capriasca, Italie.

4.- Est nommée commissaire aux comptes:

HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, Domaine de Beaulieu, 32, rue J.P. Brasseur.

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2001.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Lethuillier, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2000, vol. 124S, fol. 31, case 2. – Reçu 22.216 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 19 juin 2000.

G. Lecuit.

(33139/220/258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

### **WR MOULDS OVERSEAS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

#### STATUTES

In the year two thousand, on the thirteenth of June.

Before Us, Maître Alphonse Lentz, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. LOVETT OVERSEAS S.A., a company organized under the laws of Panama, with registered office in Panama, represented by Mr Didier Sabbatucci, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on June 8th 2000.

2. GREBELL INVESTMENTS S.A., a company organized under the laws of Panama, with registered office in Panama, represented by Mr Didier Sabbatucci prenamed, by virtue of a proxy given in Luxembourg on June 8, 2000.

The prenamed proxies, signed *ne varietur* by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a corporation which they form between themselves:

**Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme, under the name of WR MOULDS OVERSEAS S.A.

The corporation is established for an undetermined period.

The registered office of the corporation is established in Luxembourg City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

**Art. 2.** The object of the corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The corporation may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The corporation may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The corporation may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 3.** The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) consisting of three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each, entirely paid in.

The authorized capital is fixed at seven hundred thousand Euros (700,000.- EUR) to consist of seven thousand (7,000) shares with a par value of one hundred Euros (100.- EUR) per share.

The authorized and the subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in article 6 hereof.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years after the date of publication of these articles of incorporation, to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the board of directors may from time to time determine. The board of directors is specially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the corporation, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

The corporation may, to the extent and under terms permitted by law redeem its own shares.

**Art. 4.** The shares of the corporation may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

The corporation will recognize only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the corporation.

**Art. 5.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the corporation shall represent the entire body of shareholders of the corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the corporation.

**Art. 6.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the first Wednesday of June at 12.00 a.m. and for the first time in two thousand and one.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the corporation, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and by these articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 7.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of three members at least, who need not be shareholders of the corporation.

The directors shall be appointed by the shareholders at the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six years and they shall hold office until their successors are elected. They will remain in function until their successors have been appointed. Their re-election is authorized.

In the event of a vacancy of the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy; such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 8.** The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

**Art. 9.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the corporation's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the corporation and the representation of the corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the company, under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

**Art. 10.** The corporation will be bound by the joint signature of two directors or the single signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

**Art. 11.** The operations of the corporation shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years.

**Art. 12.** The accounting year of the corporation shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31st, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December 31st, two thousand.

**Art. 13.** From the annual net profits of the corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the corporation as stated in article 3 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 3 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

**Art. 14.** In the event of dissolution of the corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 15.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and Payment*

The subscribers have subscribed a number of shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Subscribers	Subscribed capital EUR	Paid-in capital EUR	Number of shares
1) LOVETT OVERSEAS S.A., prenamed: . . . . .	15,500.-	15,500.-	155
2) GREBELL INVESTMENTS S.A., prenamed: . . . . .	<u>15,500.-</u>	<u>15,500.-</u>	<u>155</u>
Total: . . . . .	31,000.-	31,000.-	310

Proof of such payments has been given to the undersigned notary, so that the amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is as of now available to the corporation.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10th, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Evaluation - Expenses*

For the purpose of the tax authorities and of registration, the capital is valued at 1,250,536.- LUF.

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its formation is estimated at approximately 60,000.- Luxembourg Francs.

#### *General meeting of shareholders*

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at three and the number of the statutory auditors at one.

2. Are appointed as directors:

- Mr Johan Dejans, employee, residing in Luxembourg;
- Mr Eric Vanderkerken, employee, residing in Luxembourg;
- Mrs Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employee, residing in Luxembourg.

3. Has been appointed statutory auditor:

Mr Lex Benoy, réviseur d'entreprises, residing in L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

4. The address of the Corporation is set at L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

5. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall be of one year and shall end at the annual general meeting of shareholders enacting the accounts and the balance sheet of the year 2000.

6. The board of directors is allowed to delegate the daily management's powers in accordance to article 9 of the by-laws.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille, le treize juin.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.



Ont comparu:

1. LOVETT OVERSEAS S.A., société de droit panaméen, ayant son siège social à Panama, ici représentée par Monsieur Didier Sabbatucci, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg le 8 juin 2000.

2. GREBELL INVESTMENTS S.A., société de droit panaméen, avec siège social à Panama, ici représentée par Monsieur Didier Sabbatucci prénommé, en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg le 8 juin 2000.

Lesquelles procurations après avoir été signées ne varient par tous les comparants et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de WR MOULDS OVERSEAS S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à sept cent mille euros (700.000,- EUR) représenté par sept mille (7.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date des présents statuts dans le Mémorial C, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites, du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévus par la loi.

**Art. 4.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 5.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

**Art. 6.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois de juin à 12.00 heures et pour la première fois en l'an deux mille un.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

**Art. 7.** La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de parité des voix, la voix du président sera prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoir et employés, et fixer leurs émoluments.

**Art. 10.** La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

**Art. 11.** Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

**Art. 12.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre de l'an deux mille.

**Art. 13.** Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

*Souscription et Libération*

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit EUR	Capital libéré EUR	Nombre d'actions
1) LOVETT OVERSEAS S.A., prénommée: . . . . .	15.500,-	15.500,-	155
2) GREBELL INVESTMENTS S.A., prénommée: . . . . .	15.500,-	15.500,-	155
Total: . . . . .	31.000,-	31.000,-	310

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la Société.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Evaluation - Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à la somme de 1.250.536,- LUF.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de 60.000,- francs luxembourgeois.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant à Luxembourg;

- Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant à Luxembourg;

- Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employée privée, demeurant à Luxembourg.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant à L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

4. L'adresse de la société est fixée au 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de un an et prendra fin à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice de l'an deux mille.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: D. Sabbatucci et A.Lentz.

Enregistré à Remich, le 14 juin 2000, vol. 463, fol. 68, case 4. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur ff. (signé): Gloden.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 21 juin 2000.

A. Lentz.

(33156/221/365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

**ENTREPRISE DE CONSTRUCTIONS FERREIRA ELISIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 52, rue de Muhlenbach.

R. C. Luxembourg B 34.840.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Remich, le 20 juin 2000, vol. 176, fol. 22, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 26 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2000.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

(33240/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

**FIALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 52, rue de Muhlenbach.  
R. C. Luxembourg B 68.672.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Remich, le 20 juin 2000, vol. 176, fol. 22, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 26 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2000.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

(33241/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

**AVIATION COMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme,  
(anc. FIDUCIAIRE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 73.697.

L'an deux mille, le six juin.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINANCIERE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 30 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 238 du 29 mars 2000, sous la section B et le numéro 73.697.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Meunier, directeur de société, demeurant à Pontpierre, qui désigne comme secrétaire Madame Mireille Perrard, employée privée, demeurant à Luxembourg-Gasperich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marcel Wagner, employé privé, demeurant à Strassen.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III. - Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Changement du nom de la société en AVIATION COMMUNICATIONS S.A. et modification subséquente de l'article premier des statuts.

2. Constatation de la libération de la partie non libérée des actions initialement souscrites, s'élevant à vingt-trois mille deux cent cinquante euros (EUR 23,250.-) et modification subséquente de l'article trois des statuts.

3.1. Révocation des administrateurs, à savoir:

- Monsieur Derek Stuart Ruxton, directeur de société, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Patrick Meunier, directeur de société, demeurant à Pontpierre,
- Monsieur Alexander Ruxton, directeur de société, demeurant à Luxembourg.

3.2. Nomination de trois administrateurs, à savoir:

- a) TRIO SERVICES LTD, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),
- b) I.S.P.I. LTD, ayant son siège social à Alofi (Niue),
- c) SOHO LIMITED, ayant son siège social à Alofi (Niue).

4. Production d'une version des statuts en langue française suivie d'une traduction en langue anglaise.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en AVIATION COMMUNICATIONS S.A. et de modifier le premier alinéa de l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. (premier alinéa).** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de AVIATION COMMUNICATIONS S.A.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée constate que la partie non-libérée des actions initialement souscrites, s'élevant à vingt-trois mille deux cent cinquante euros (EUR 23.250,-), a été libérée intégralement en espèces, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, et décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en mille (1.000) actions de trente et un euros (EUR 31,-) chacune, intégralement libérées.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de révoquer, avec effet immédiat:

- Monsieur Derek Stuart Ruxton, directeur de société, demeurant à Luxembourg,
  - Monsieur Patrick Meunier, directeur de société, demeurant à Pontpierre,
  - Monsieur Alexander Ruxton, directeur de société, demeurant à Luxembourg,
- de leurs fonctions d'administrateur et de leur donner décharge.

Ensuite, l'assemblée décide de nommer administrateurs:

- a) TRIO SERVICES LTD, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),
  - b) I.S.P.I. LTD, ayant son siège social à Alofi (Niue),
  - c) SOHO LIMITED, ayant son siège social à Alofi (Niue),
- lesquels achèveront le mandat de leurs prédécesseurs.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'ajouter aux statuts en langue française une version en langue anglaise et qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi. La version anglaise aura le teneur suivante:

«**Art. 1.** There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of AVIATION COMMUNICATIONS S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 2.** The object of the corporation is to hold participations, in whatsoever way, in Luxembourg or foreign companies, and to manage, control and enhance these interests.

The company may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The company may acquire and improve patents, and any other connected rights.

The company may grant loans to the affiliated companies and to any other company in which it takes some direct or indirect interest.

The company may in one word carry on all commercial, industrial or financial operations which are directly or indirectly connected with its purposes and which are able to promote their development or extension.

**Art. 3.** The corporate capital is fixed at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-), divided into one thousand (1,000) shares with a par value of thirty-one euros (EUR 31.-) each, entirely paid up.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The company may repurchase its own shares under the conditions provided by Law.

The corporate share capital may be increased to one hundred fifty-five thousand euros (EUR 155,000.-) by the creation and the issue of four thousand (4,000) new shares with a par value of thirty-one euros (EUR 31.-) each.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares,

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of such increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

**Art. 4.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 5.** The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by Law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of a delegate of the board.

**Art. 6.** The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorization by the general meeting.

The delegates of the board are named for the first time by the extraordinary general meeting.

**Art. 7.** The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

**Art. 8.** The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

**Art. 9.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the fourth Thursday of the month of June at 11.00 a.m. If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

**Art. 10.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

**Art. 11.** The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by Law.

**Art. 12.** The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply insofar as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.»

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 50.000,-).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: P. Meunier, M. Perrard, M. Wagner, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2000, vol. 124S, fol. 69, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2000.

E. Schlessler.

(33242/227/174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

### **AVIATION COMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 73.697.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2000.

E. Schlessler.

(33243/227/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

**F.IN.A.T., FINANCIERE INTERNATIONALE POUR L'AGRICULTURE ET LE TRAVAIL S.A.,  
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 67.215.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 537, fol. 96, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2000.

Signature.

(33244/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**FINASTAR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 40.538.

—  
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 8 mars 2000, il a été décidé:

de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes:

- Mme Luisella Moreschi, M<sup>e</sup> Arsène Kronshagen et Mlle Sandrine Klusa, en tant qu'administrateurs

- VECO TRUST S.A., en tant que commissaire aux comptes

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2003.

Luxembourg, le 20 juin 2000.

Pour FINASTAR HOLDING S.A.  
VECO TRUST  
Société Anonyme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2000, vol. 538, fol. 7, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33247/744/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**FINLIGA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 40.539.

—  
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 6 mars 2000, il a été décidé:

de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes:

- Mme Luisella Moreschi, M<sup>e</sup> Arsène Kronshagen et Mlle Sandrine Klusa, en tant qu'administrateurs

- VECO TRUST S.A., en tant que commissaire aux comptes

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2003.

Luxembourg, le 20 juin 2000.

Pour FINLIGA S.A.  
VECO TRUST  
Société Anonyme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2000, vol. 538, fol. 7, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33248/744/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**GAIA CONSEIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis.  
R. C. Luxembourg B 75.526.

—  
Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration, prise en date du 29 mai 2000, que Monsieur Xavier de Bernede, consultant, domicilié à Hamilton HM11, Bermudes, a été nommé comme directeur technique, responsable de la gestion journalière de GAIA CONSEIL S.A. Pour l'exercice de cette fonction, Monsieur Xavier de Bernede disposera de tous les pouvoirs, y compris de la signature individuelle engageant valablement la société GAIA CONSEIL S.A.

Luxembourg, le 8 juin 2000.

Pour extrait conforme  
Pour réquisition  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 537, fol. 92, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33252/680/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**FINOVER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 52.313.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société  
lors de sa réunion du 9 juin 2000 à 11.00 heures*

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 9 juin 2000:

- La délibération sur les comptes annuels au 31 décembre 1999 est reportée à une date ultérieure.
- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 9 juin 2000.

Pour extrait conforme  
M. Helminger  
Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2000, vol. 538, fol. 1, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33249/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**FMV METTENDORF GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3850 Schifflange, 95, avenue de la Libération.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2000, vol. 534, fol. 95, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2000.

Signature.

(33250/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**FONDAFOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.  
R. C. Luxembourg B 70.708.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Remich, le 20 juin 2000, vol. 176, fol. 22, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 26 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2000.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

(33251/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**GALFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société GALFIN S.A., qui s'est tenue en date du 5 juin 2000 au siège social que:

Monsieur Laurent Ries ayant présenté sa démission d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Monsieur Martin A. Rutledge, Chartered Accountant, demeurant à Dippach.

La ratification de la nomination de Monsieur Martin A. Rutledge, nommé en remplacement de Monsieur Ries ainsi que la question de la décharge à accorder à Monsieur Ries seront mises à l'ordre du jour de la plus proche Assemblée des Actionnaires.

Pour extrait conforme  
Signatures  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2000, vol. 538, fol. 10, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33253/024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**GESTA SERVICE & OFFICE PLUS.**

Siège social: L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 19.991.

Les bilans au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 22 mars 2000, vol. 534, fol. 95, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2000.

Signature.

(33256/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---



**GEDEFI S.A., GENERALE DE DEVELOPPEMENT ET DE FINANCEMENT, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 38.789.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2000, vol. 538, fol. 12, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration  
Signature

(33254/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**GEDEFI S.A., GENERALE DE DEVELOPPEMENT ET DE FINANCEMENT, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 38.789.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2000 a nommé:

a) *administrateurs*

- Monsieur Nicolas Schaeffer jr., maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Monsieur Claude Geiben, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Mademoiselle Martine Schaeffer, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

b) *commissaire aux comptes*

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri

pour une période de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2005.

Luxembourg, le 15 juin 2000.

Pour extrait conforme  
Pour le Conseil d'Administration  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2000, vol. 538, fol. 12, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33255/535/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**GESTLB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4907 Bascharage, 17, rue Jean Nicolas Schumacher.

—  
Les Associés de la Société GESTLB, S.à r.l., Monsieur Louis Bouvy et Madame Myriam Bouvy, épouse Scharpantgen, réunis ce mardi 21 juin 2000, ont décidé ce qui suit:

La cinquième résolution de l'acte de modification des statuts de la société (Assemblée Générale Extraordinaire du 24 février 2000, tenue devant Maître Paul Decker, Notaire) est modifiée de la façon suivante:

«La société est valablement engagée par la signature individuelle du Gérant Technique, Monsieur Louis Bouvy.»

Fait à Bascharage, le 21 juin 2000.

L. Bouvy                      M. Bouvy  
   épouse Scharpantgen

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2000, vol. 538, fol. 7, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33257/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**I.E.C.I.L., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 18.821.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2000, vol. 537, fol. 56, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 26 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2000.

Pour ordre  
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.  
Signature

(33266/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---



**HRH BIOTECH S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 53.738.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996 et au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 juin 2000, vol. 538, fol. 10, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2000*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1998:

- Monsieur Philip E. Smith, banquier, demeurant au 12, Dumaresq Street, St. Helier, Jersey JE4 8ZB (Channel Islands);
- Monsieur John Boothman, banquier, demeurant à St. Paul's Gate, New Street, St. Helier, Jersey JE4 8ZB (Channel Islands);
- Monsieur Julien Prevett, banquier, demeurant au 6, Bishopsgate, Londres EC2N 4DA (Royaume-Uni).

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1998:

ERNST & YOUNG, société anonyme, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2000.

Signature.

(33261/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**HRH TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 53.717.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996 et au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 juin 2000, vol. 538, fol. 10, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2000*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1998:

- Monsieur Philip E. Smith, banquier, demeurant au 12, Dumaresq Street, St. Helier, Jersey JE4 8ZB (Channel Islands);
- Monsieur John Boothman, banquier, demeurant à St. Paul's Gate, New Street, St. Helier, Jersey JE4 8ZB (Channel Islands);
- Monsieur Julien Prevett, banquier, demeurant au 6, Bishopsgate, Londres EC2N 4DA (Royaume-Uni).

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1998:

ERNST & YOUNG, société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 26 juin 2000.

Signature.

(33262/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**LITIA PRODUKTION S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 53.716.

Les bilans et les annexes au 31 décembre 1996 et au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 juin 2000, vol. 538, fol. 10, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2000*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1998:

- Monsieur Philip E. Smith, banquier, demeurant au 12, Dumaresq Street, St. Helier, Jersey JE4 8ZB (Channel Islands);
- Monsieur John Boothman, banquier, demeurant à St. Paul's Gate, New Street, St. Helier, Jersey JE4 8ZB (Channel Islands);
- Monsieur Julien Prevett, banquier, demeurant au 6, Bishopsgate, Londres EC2N 4DA (Royaume-Uni).

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1998:

ERNST & YOUNG, société anonyme, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2000.

Signature.

(33292/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**HW, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: Hesperange.  
R. C. Luxembourg B 75.676.

L'an deux mille, le deux mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Joseph Hamouth, gérant de sociétés, demeurant à L-5887 Hesperange, 373, route de Thionville.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1. - Qu'il est le seul et unique associé actuel de la société à responsabilité limitée HW, S.à r.l., avec siège social à Hesperange, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 31 mars 2000, en voie de publication.

2. - Cessions de parts:

a) Monsieur Joseph Hamouth, prénommé, déclare par les présentes céder et transporter avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de ce jour, à Monsieur Hervé Moiteaux, gérant de sociétés, demeurant à L-2723 Howald, 49, rue Eugène Welter, ici présent et ce acceptant, deux cent cinquante (250) parts sociales.

b) Monsieur Joseph Hamouth, prénommé, déclare par les présentes céder et transporter avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de ce jour, à Madame Valérie Ritzenthaler, gérante de sociétés, demeurant à L-2723 Howald, 49, rue Eugène Welter, ici présente et ce acceptant, deux cent cinquante (250) parts sociales.

Les cessions de parts ont lieu au prix total de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), montant que le cédant déclare avoir reçu avant la signature des présentes en dehors de la présence du notaire instrumentant, ce dont il est confirmé bonne et valable quittance.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Les cessionnaires sont propriétaires des parts cédées à partir de ce jour et ils auront droit aux bénéfices éventuels y afférents à compter de ce jour.

En conséquence, le cédant met et subroge les cessionnaires dans tous ses droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

Ensuite, les nouveaux associés, à savoir:

- Monsieur Hervé Moiteaux, prénommé,
- Madame Valérie Ritzenthaler, prénommée,

se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils s'entendent par ailleurs dûment convoqués, et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés actuels déclarent donner leur accord aux cessions de parts ci-avant documentées.

*Deuxième résolution*

Suite à la cession de parts ci-avant constatée, les associés décident de modifier l'article six des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,-) chacune,

qui ont été souscrites comme suit:

a) Monsieur Hervé Moiteaux, gérant de sociétés, demeurant à L-2723 Howald, 49, rue Eugène Welter, deux cent cinquante parts sociales . . . . .	250
b) Madame Valérie Ritzenthaler, gérante de sociétés, demeurant à L-2723 Howald, 49, rue Eugène Welter, deux cent cinquante parts sociales . . . . .	<u>250</u>
<b>Total: cinq cents parts sociales . . . . .</b>	<b>500»</b>

*Troisième résolution*

Les associés acceptent la démission de Monsieur Joseph Hamouth, prénommé, de sa fonction de gérant de la société et lui accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

*Quatrième résolution*

Les associés nomment comme nouveaux gérants:

- Monsieur Hervé Moiteaux, prénommé, comme gérant administratif,
- Madame Valérie Ritzenthaler, prénommée, comme gérante technique.

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Les gérants administratif et technique, Monsieur Hervé Moiteaux, et Madame Valérie Ritzenthaler, prénommés, déclarent accepter lesdites cessions de parts au nom et pour le compte de la société et dispenser le cédant de les faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 du Code civil.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Hamouth, H. Moiteaux, V. Ritzenthaler, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2000, vol. 5CS, fol. 60, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 16 juin 2000.

G. Lecuit.

(33263/220/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

**HW, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: Hesperange.  
R. C. Luxembourg B 75.676.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 16 juin 2000.

G. Lecuit.

(33264/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**IBERIAN COSMETICS GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 68.241.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2000,

- la délibération sur les comptes annuels au 31 janvier 2000 est reportée à une date ultérieure,  
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 6 juin 2000.

Pour extrait conforme  
M. Helminger  
Secrétaire de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2000, vol. 538, fol. 1, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33265/631/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**IMMOBILIERE CHRISTINE ROSSI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2680 Luxembourg, 44, rue de Vianden.  
R. C. Luxembourg B 69.006.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Remich, le 20 juin 2000, vol. 176, fol. 22, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2000.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

(33270/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**INFOGEST ITI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 28.773.

Les bilans au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 22 mars 2000, vol. 534, fol. 95, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2000.

Signature.

(33273/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**ING Intl, ING INTERNATIONAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Strassen.  
R. C. Luxembourg B 47.586.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 26 juin 2000.

(33274/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**INT. BUSINESS RELATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 28.137.

Les bilans au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 22 mars 2000, vol. 534, fol. 95, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2000.

Signature.

(33275/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

35790

**IMMO - GARPE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R. C. Luxembourg B 40.882.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2000, vol. 538, fol. 12, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 juin 2000.

Certifié sincère et conforme  
IMMO - GARPE HOLDING S.A.  
H. de Graaf  
*Un administrateur*

(33271/003/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**IMMO - GARPE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R. C. Luxembourg B 40.882.

*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juin 2000*

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leur mandat se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006:

- Monsieur Hans de Graaf, directeur de société, demeurant à Mamer
  - Monsieur Maarten van de Vaart, directeur de société, demeurant à Steinsel
  - Madame Juliette Lorang, employée privée, demeurant à Neuhäusgen
- en remplacement de:
- Monsieur Joël Murcia
  - Madame Bernadette Ritz
  - Monsieur Marc Backes
- démissionnaires.

Est nommée commissaire pour une durée de six ans, son mandat se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006, ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., Luxembourg, en remplacement de VGD LUXEMBOURG, S.à r.l., démissionnaire.

Luxembourg, le 6 juin 2000.

*Pour le Conseil d'Administration*  
H. de Graaf  
*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2000, vol. 538, fol. 12, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(33272/003/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**INTERIM JOB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 38.397.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Remich, le 20 juin 2000, vol. 176, fol. 22, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2000.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

(33276/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**INTERNATIONAL TRADING SYNERGIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 56.095.

Société constituée suivant l'acte reçu par Maître Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 27 août 1996 et publié au Mémorial C, N° 585 du 12 novembre 1996.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2000, vol. 538, fol. 3, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 26 juin 2000.

*Pour la société*  
Signature

(33277/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**INTER TOITURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7526 Mersch, Z.I. Mierscherbiérg.  
R. C. Luxembourg B 72.244.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Remich, le 20 juin 2000, vol. 176, fol. 22, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2000.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

(33278/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**IQ DATALOGIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 17.721.

Les bilans au 31 décembre 1996, au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 22 mars 2000, vol. 534, fol. 95, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2000.

Signature.

(33279/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**JARAMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 49.235.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 26 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(33280/226/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**JB BOUTIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2, rue des Capucins.  
R. C. Luxembourg B 61.611.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 13 juin 2000, vol. 537, fol. 70, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2000.

Pour JB BOUTIQUE, S.à r.l.  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU  
LUXEMBOURG S.A.

(33281/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**JB INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 38.918.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, vol. 538, fol. 13, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2000.

Signature.

(33282/587/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**JOMU-FENSTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6868 Wecker, 9, Haerebiérg.  
R. C. Luxembourg B 64.728.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Remich, le 20 juin 2000, vol. 176, fol. 22, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2000.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

(33285/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**JET SUPPORT SERVICES EUROPE, Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-3858 Schifflange, 24, rue Denis Netgen.  
R. C. Luxembourg B 74.037.

In the year two thousand, on the twenty-fifth of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of JET SUPPORT SERVICES EUROPE, a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-3858 Schifflange, 24, rue Denis Netgen, inscribed in the register Luxembourg section 13 number 74.037, incorporated by a deed dated on the 14th of January 2000, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, page 15016 (number 313) of the year 2000.

The meeting is presided by Mr Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant à Strassen.

The chairman appoints as secretary Mr Philippe Ponsard, ingénieur commercial, residing in B-Messancy.

The meeting elects as scrutineer Mr Jérôme Cardi, juriste, residing in Strassen.

The chairman requests the notary to act that:

I. - The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. - As appears from the attendance list, the 100 (one hundred) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III. - The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

Amendment of the first sentence of Article 5 of the articles of Incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders decide unanimously what follows:

*Sole resolution*

The meeting had discovered a material error in the first sentence of Article 5 of the Articles of Incorporation and decides to change this sentence into the following wording:

«The registered office of the company is in Schifflange.».

The meeting confirms that the company's address is fixed at: L-3858 Schifflange, 24, rue Denis Netgen.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée JET SUPPORT SERVICES EUROPE, ayant son siège social à L-3858 Schifflange, 24, Rue Denis Netgen, R.C. Luxembourg section B numéro 74.037, constituée suivant acte reçu le 14 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, page 15016 (numéro 313) de l'an 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant à Strassen.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Philippe Ponsard, ingénieur commercial, demeurant à B-Messancy.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jérôme Cardi, juriste, demeurant à Strassen.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. - Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

Modification de la première phrase de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Résolution unique*

L'assemblée a constaté qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la formulation de la première phrase de l'article 5 des statuts et décide de la modifier pour lui donner la teneur suivante:



«Le siège social est établi à Schifflange.».

L'assemblée confirme que l'adresse de la société est fixée à L-3858 Schifflange, 24, rue Denis Netgen.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate, que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: G. Hornick, P. Ponsard, J. Cardi, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2000, vol. 124S, fol. 62, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Kerger.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2000.

J. Elvinger.

(33283/211/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**JET SUPPORT SERVICES EUROPE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3858 Schifflange, 24, rue Denis Netgen.

R. C. Luxembourg B 74.037.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 26 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(33284/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**JULIUS BAER MULTISTOCK, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 32.188.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 26 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(33286/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**KOBLENZ & PARTNERS, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 39.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 13 juin 2000, vol. 537, fol. 70, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2000.

*Pour KOBLENZ & PARTNERS, GmbH*

**FIDUCIAIRE CENTRALE DU**

**LUXEMBOURG S.A.**

(33287/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**LUX TUYAUTERIES INDUSTRIELLES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle et Commerciale.

R. C. Luxembourg B 58.038.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2000.

E. Schlessler.

(33299/227/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**LOFER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 72, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 56.423.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Remich, le 20 juin 2000, vol. 176, fol. 22, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2000.

**FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.**

(33293/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**KONINGSLAAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R. C. Luxembourg B 67.493.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2000, vol. 538, fol. 12, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

M. van de Vaart

Administrateur

(33288/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**KONINGSLAAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R. C. Luxembourg B 67.493.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2000, vol. 538, fol. 12, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

M. van de Vaart

Administrateur

(33289/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**LAGERHAUS LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1023 Luxembourg, 257, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 71.558.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 13 juin 2000, vol. 537, fol. 70, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2000.

Pour LAGERHAUS LUX S.A.  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU  
LUXEMBOURG S.A.

(33290/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**LatCap II SPV VI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 74.616.

Il résulte du procès-verbal d'une décision de l'associé unique du 19 juin 2000 que:

- L'associé unique accepte la démission de M. Gary Retelny de sa fonction de gérant de la société
- L'associé unique nomme M. Ricardo Alberto Salmon en remplacement du gérant sortant.

Luxembourg, le 22 juin 2000.

Pour avis conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2000, vol. 538, fol. 9, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33291/805/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**LUX REAL ESTATE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis.  
R. C. Luxembourg B 28.648.

Monsieur Jean-Marie Nicolay, Monsieur Marc Van Hoek et Madame Laurence Braun, en leur qualité d'administrateurs, ainsi que LUXFIDUCIA, S.à r.l., Commissaire aux Comptes, ont démissionné de leurs fonctions, avec effet au 20 décembre 1999.

Luxembourg, le 8 juin 2000.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 537, fol. 92, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33298/680/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**LOGIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5753 Frisange, 21, Parc Lésigny.

L'an deux mille, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Pierre Kelsen, informaticien, demeurant à Frisange, 21, Parc Lesigny;
- 2) Madame Sarojini Beligammana, sans état particulier, épouse de Pierre Kelsen, demeurant à Frisange, 21, Parc Lesigny.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée LOGIX, S.à.r.l. avec siège social à L-2133 Luxembourg, 46, rue Nicolas Martha;  
constituée suivant acte reçu par le notaire Tom Metzler de Luxembourg-Bonnevoie, en date du 27 juin 1996, publié au Mémorial C de 1996, page 22436.

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de Luxembourg, à L-5753 Frisange, 21, Parc Lésigny;

*Deuxième et dernière résolution*

Suite au prédit transfert de siège, le premier alinéa de l'article 2 des statuts est à lire comme suit:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Frisange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de l'assemblée générale extraordinaire, s'élève approximativement à la somme de quinze mille francs (15.000,-).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes;

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Kelsen, S. Kelsen, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 mai 2000, vol. 849, fol. 87, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 14 juin 2000.

C. Doerner.

(33294/209/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

**LOGIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5753 Frisange, 21, Parc Lésigny.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Doerner.

(33295/209/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

**LOUIS KOENER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Jos. Kieffer.

R. C. Luxembourg B 15.637.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2000, vol. 534, fol. 95, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2000.

Signature.

(33296/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

**LINCAN GESTION IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(33297/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

**L & Z GRAND-DUCHE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 51.801.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Remich, le 20 juin 2000, vol. 176, fol. 22, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2000.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(33300/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**L & Z PARTICIPATION ET DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 51.497.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Remich, le 20 juin 2000, vol. 176, fol. 22, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2000.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(33301/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**MAASKAADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R. C. Luxembourg B 67.495.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2000, vol. 538, fol. 12, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

M. van de Vaart

Administrateur

(33302/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**MAASKAADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R. C. Luxembourg B 67.495.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2000, vol. 538, fol. 12, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

M. van de Vaart

Administrateur

(33303/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**MFS FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 39.346.

Faisant suite à l'assemblée générale du 19 juin 2000, sont nommés administrateurs:

Jeffrey L. Shames,  
Richard B. Bailey,  
Richard W. S. Baker,  
Arnold D. Scott,  
William F. Waters.

Est nommée commissaire aux comptes:

ERNST & YOUNG.

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et d'inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Luxembourg, le 19 juin 2000.

Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2000, vol. 538, fol. 11, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33313/051/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**MFS FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 39.346.

Le bilan au 31 janvier 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2000, vol. 538, fol. 11, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2000.

Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(33314/051/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**MAGENDA-J S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 49.936.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire,  
tenue à Luxembourg, le 20 mars 2000 à 10.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que les mandats d'administrateur de Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg, et de la société BRYCE INVEST S.A., avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ont été renouvelés pour une période de 6 ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2006.

La société KEVIN MANAGEMENT S.A., avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommée, en remplacement de l'administrateur dont le mandat est arrivé à échéance, pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2006.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur Frank McCarroll, demeurant à Dublin (Irlande) a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2006.

Il résulte enfin dudit procès-verbal que le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration,  
tenu à Luxembourg, en date du 20 mars 2000 à 13.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg, a été élu aux fonctions d'administrateur-délégué de la société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 20 mars 2000.

Pour MAGENDA-J S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2000, vol. 538, fol. 4, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33304/768/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**MALEV RT.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 49.937.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2000, vol. 537, fol. 56, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2000.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ SC

Signature

(33305/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**MANUEL MACHADO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7349 Heisdorf, 19, rue Henri de Stein.  
R. C. Luxembourg B 58.524.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Remich, le 20 juin 2000, vol. 176, fol. 22, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2000.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(33306/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**MARCHALL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R. C. Luxembourg B 67.497.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2000, vol. 538, fol. 12, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
M. van de Vaart  
Administrateur

(33307/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**MARCHALL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R. C. Luxembourg B 67.497.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2000, vol. 538, fol. 12, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
M. van de Vaart  
Administrateur

(33308/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**MARKETIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 17, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 43.375.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 13 juin 2000, vol. 537, fol. 70, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2000.

Pour MARKETIA, S.à r.l.  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(33309/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**MAWI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5653 Mondorf-les-Bains, 20, rue Adolphe Klein.  
R. C. Luxembourg B 70.961.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Remich, le 20 juin 2000, vol. 176, fol. 22, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2000.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.  
Signature

(33310/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**NATINCO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 9.018.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue extraordinairement le 1<sup>er</sup> décembre 1999, que le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, Contern, Président,
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, Luxembourg,
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences économiques appliquées, Mamer.

Les mandats des administrateurs expireront lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 16 juin 2000.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 537, fol. 96, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33323/534/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**MEDPASS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3858 Schifflange, 24, rue Denis Netgen.  
R. C. Luxembourg B 26.032.

Les bilans au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 22 mars 2000, vol. 534, fol. 95, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2000.

Signature.

(33311/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

**MERESO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 72, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 30.821.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Remich, le 20 juin 2000, vol. 176, fol. 22, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2000.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(33312/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

**MobiGolf S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.  
R. C. Luxembourg B 44.049.

In the year two thousand, on the thirtieth of May.

Before Us, Maître Alphonse Lentz, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of MobiGolf S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, incorporated under the name of WILDELL LUXEMBOURG S.A. by a deed of the undersigned notary, dated June 7, 1993, published in the Mémorial C, Recueil Spécial, number 389 of August 26th, 1993, changed in EPANI SERVICE S.A. by a deed of the same notary dated September 23, 1999, published in the Mémorial C, Recueil, number 905 of November 30, 1999 and changed in MobiGolf S.A. by a deed of the same notary dated January 13, 2000, published in the Mémorial C, Recueil, number 227 of March 24, 2000.

The meeting is presided by Mr Lennart Stenke, director, residing in Luxembourg, who appoints as secretary Mrs Edmée Hinkel, employee, residing in Remich.

The meeting elects as scrutineer Mr Francis Welscher, employee, residing in Bascharage.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1) To adopt the euro as accounting and reference currency of MobiGolf S.A. with effect as per January 1st, 2000 and to convert the corporate capital from Luxembourg francs to euros, at the exchange rate of forty point three three nine nine (40.3399) Luxembourg francs to one (1.-) euro, with effect as per January 1st, 2000, so that the corporate capital will be fixed at thirty thousand nine hundred eighty-six point sixty-nine euros (30,986.69 EUR), represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares.

2) To increase the subscribed capital by an amount of ten thousand five hundred euros (10,500.- EUR) by creating and issuing four hundred and twenty (420) new shares, in order to raise it from its present amount of thirty thousand nine hundred eighty-six point sixty-nine euros (30,986.69 EUR) to the amount of forty-one thousand four hundred eighty-six point sixty-nine euros (41,486.69 EUR), represented by one thousand six hundred and seventy (1,670) shares.

Subscription of these new shares and by payment in cash on each such new share of twenty-five euros (25.- EUR) per share with an issue premium of eight hundred fifty-five euros (855.- EUR) per share.

3) To increase the subscribed capital by an amount of two hundred sixty-three point thirty-one euros (263,31 EUR), in order to reach the rounded up amount of forty-one thousand seven hundred fifty euros (41,750.- EUR), by the incorporation of an equal amount out of the issue premium account, without issuing new shares.

4) To increase the subscribed capital by an amount of one hundred twenty-five thousand two hundred and fifty euros (125,250.- EUR), in order to reach the amount of one hundred sixty-seven thousand euros (167,000.-), represented by six thousand six hundred eighty (6,680) shares, by incorporation of an equal amount out of the issue premium account and by creating and issuing five thousand and ten (5,010) new shares with the same rights as the existing shares, to be allotted to the existing shareholders, including ADERA VENTURE ZONE AB in proportion to their actual shareholding.

5) To confer a nominal value of twenty-five euros (25.- EUR) to all the shares.

6) To convert the authorized capital into euros and to fix it at five hundred thousand euros (500,000.- EUR), represented by twenty thousand (20,000) shares of a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each.

7) To amend Article 3 of MobiGolf S.A., further to the conversion of the capital into euros and the increase of capital.

8) To accept the resignation of a member of the board of directors and appointment of two new directors, so as to increase the number of directors from three to four.

9) Miscellaneous.

II. There has been established an attendance list showing the shareholders present and represented and the number of shares, which after having been signed by the shareholders or their proxy holders, by the office of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed *ne varietur* by the Bureau and the notary.

III. It appears from the attenda list that all of the shares are present or represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions are taken unanimously.

*First resolution*

The general meeting decides to adopt the euro as accounting and reference currency of MobiGolf S.A. with effect as per January 1st 2000.

*Second resolution*

The general meeting decides to convert the corporate capital from Luxembourg francs to euros, at the exchange rate of forty point three three nine nine (40.3399) Luxembourg francs to one (1) euro, with effect as per January 1st, 2000, so that the corporate capital will be fixed at thirty thousand nine hundred eighty-six point sixty-nine euros (30,986.69 EUR), represented by one thousand two hundred and fifty (1.250) shares.

*Third resolution*

The general meeting decides to increase the subscribed capital by an amount of ten thousand five hundred euros (10,500.- EUR) in order to raise it from its present amount of thirty thousand nine hundred eighty-six point sixty-nine euros (30,986.69 EUR) to the amount of forty-one thousand four hundred eighty-six point sixty-nine euros (41,486.69 EUR), represented by one thousand six hundred and seventy (1,670) shares, by creating and issuing four hundred and twenty (420) new shares by payment in cash made on each such new share of twenty-five euros (25.- EUR) per share with an issue premium of eight hundred fifty-five euros (855.- EUR) per share.

*Fourth resolution*

The other shareholders declaring to waive their preferential rights to subscribe to the new shares, the general meeting resolves to accept the subscription and the payment of the four hundred and twenty (420) new shares by ADERA VENTURE ZONE AB, c/o ADERA AB, Stureplan 4, S-114 35 Stockholm.

Thereupon, ADERA VENTURE ZONE AB, prenamed, represented by Mr Lennart Stenke, director, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on May 26th, 2000 annexed to the present deed,

declares to subscribe to the four hundred and twenty (420) new shares and to liberate them by payment in cash made on each such new share of twenty-five euros (25.- EUR) per share with an issue premium of eight hundred fifty-five euros (855.- EUR) per share.

The meeting declares and acknowledges that each subscribed share has been fully paid up in cash, so that from now on, the company has at its free disposal the amount of three hundred sixty-nine thousand six hundred euros (369,600.- EUR).

Proof thereof has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

*Fifth resolution*

The meeting decides to increase the subscribed capital by an amount of two hundred sixty-three point thirty-one euros (263,31 EUR), in order to reach the rounded up amount of forty-one thousand seven hundred fifty euros (41,750.- EUR), by the incorporation of an equal amount out of the issue premium account, without issuing new shares.

*Sixth resolution*

The meeting decides to increase the subscribed capital by an amount of one hundred twenty-five thousand two hundred and fifty euros (125,250.- EUR), in order to reach the amount of one hundred sixty-seven thousand euros (167,000.- EUR), represented by six thousand six hundred eighty (6,680) shares, by incorporation of an equal amount out of the issue premium account and by creating and issuing five thousand and ten (5,010) new shares with the same rights as the existing shares allotted to the existing shareholders, including ADERA VENTURE ZONE AB prenamed, in proportion to their actual shareholding.

*Seventh resolution*

The meeting decides to confer a nominal value of twenty-five euros (25.- EUR) to all the shares.

*Eighth resolution*

The meeting decides to convert the authorized capital into euros and to fix it at five hundred thousand euros (500,000.- EUR), represented by twenty thousand (20,000) shares of a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each.

*Ninth resolution*

As a result of these resolutions, the Article 3 of the Articles of Incorporation is amended, so that it will read from now as follows:

«**Art. 3.** The subscribed capital is set at one hundred sixty-seven thousand euros (167,000.- EUR), represented by six thousand six hundred and eighty (6,680) shares with a par value of twenty-five euros (25.- EUR) per share.

The authorized capital is fixed at five hundred thousand euros (500,000.- EUR) to consist of twenty thousand (20,000) shares of a par value of twenty-five euros (25.- EUR) per share.



The authorized and the subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in article 6 hereof.

Furthermore the board of directors is authorized, during a period of five years, beginning on May 30th, 2000, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the board of directors may from time to time determine. The board of directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the corporation, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

The corporation may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

#### *Tenth resolution*

The meeting decides to accept the resignation of Mr Patrick Eliasson as member of the board of directors and to grant discharge for his function.

The meeting decides to increase the number of directors from three to four.

Are appointed as new directors:

Mr Per Hedebark, managing director, residing in S-133 36 Saltsjöbaden, Violstigen 2.

Mr Cem Yeter, director, residing in S-436 55 Hovas, Brännemysten 15.

Their mandates shall end at the annual general meeting of shareholders to be held in the year 2005.

#### *Evaluation - Expenses*

For the purpose of the tax authorities and of the registration, the increase of capital is valued at LUF 14,909,627.-.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately 230,000.- LUF.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille, le trente mai.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MobiGolf S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de WILDELL LUXEMBOURG S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant à la date du 7 juin 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 389 du 26 août 1993, dénomination modifiée en EPANI SERVICE S.A. suivant acte reçu par le même notaire en date du 23 septembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil, numéro 905 du 30 novembre 1999 et changée en MobiGolf S.A. suivant acte du notaire instrumentant du 13 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil, numéro 227 du 24 mars 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Lennart Stenke, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Edmée Hinkel, employée privée, demeurant à Remich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Francis Welscher, employé privé, demeurant à Bascharage.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Adoption de l'Euro comme monnaie de référence et de comptabilité de MobiGolf S.A., avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2000 et conversion du capital souscrit de francs luxembourgeois en euros, au cours de change de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (40,3399) francs luxembourgeois pour un (1) euro avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2000, de sorte que le capital social sera fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions.

2) Augmentation du capital souscrit de la société d'un montant de dix mille cinq cents euros (10.500,- EUR) par la création et l'émission de quatre cent vingt (420) nouvelles actions, pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) à un montant de quarante et un mille quatre cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (41.486,69 EUR), représenté par mille six cent soixante-dix (1.670) actions.

Souscription et libération intégrale de ces actions nouvelles et libération en espèces de chaque nouvelle action pour une valeur de vingt-cinq euros (25,- EUR) par action. Paiement sur chaque nouvelle action d'une prime d'émission de huit cent cinquante-cinq euros (855,- EUR).

3) Augmentation du capital social à raison de deux cent soixante-trois virgule trente et un euros (263,31 EUR) pour le porter au montant arrondi de quarante et un mille sept cent cinquante euros (41.750.- EUR), moyennant incorporation au capital d'un montant à due concurrence, à prélever sur le poste «Prime d'émission», sans émission d'actions nouvelles.

4) Augmentation du capital à concurrence de cent vingt-cinq mille deux cent cinquante euros (125.250,- EUR) pour le porter au montant total de cent soixante-sept mille euros (167.000,- EUR), représenté par six mille six cent quatre-vingts (6.680) actions, moyennant incorporation d'un montant à due concurrence à prélever sur le poste «prime d'émission» et émission de cinq mille dix (5.010) actions nouvelles, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à attribuer aux actionnaires existants en proportion de leur participation actuelle, y compris l'actionnaire ADERA VENTURE ZONE AB.

5) Décision de conférer une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) à toutes les actions.

6) Conversion du capital autorisé en euros et fixation du capital autorisé au montant de cinq cent mille euros (500.000,- EUR), représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

7) Modification subséquente de l'article 3 des statuts afin de l'adapter aux résolutions prises précédemment.

8) Acceptation de la démission du mandat d'un administrateur et nomination de deux nouveaux administrateurs et porter ainsi le nombre d'administrateurs de trois à quatre.

9) Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'adopter l'euro comme monnaie de référence et de comptabilité de MobiGolf S.A., avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2000.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de convertir le capital souscrit de francs luxembourgeois en euros, au cours de change de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (40,3399) francs luxembourgeois pour un (1) euro avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2000, de sorte que le capital social sera fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital souscrit de la société d'un montant de dix mille cinq cents euros (10.500.- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) à un montant de quarante et un mille quatre cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (41.486,69 EUR) représenté par mille six cent soixante-dix (1.670) actions, par la création et l'émission de quatre cent vingt (420) nouvelles actions jouissant des mêmes droits que les actions actuelles, à libérer à raison de vingt-cinq euros (25,- EUR) par action et paiement d'une prime d'émission de huit cent cinquante-cinq euros (855.- EUR) par action.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée, après avoir constaté que les autres actionnaires ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription les quatre cent vingt (420) actions nouvelles émises par la société ADERA VENTURE ZONE AB, c/o ADERA AB, Stureplan 4, S-114 35 Stockholm.

Ensuite la société ADERA VENTURE ZONE AB, prénommée, représentée aux fins des présentes par Monsieur Lennart Stenke, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration, donnée le 26 mai 2000,

laquelle procuration restera annexée au présent acte, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentaire, pour être soumise avec lui aux formalités du timbre et de l'enregistrement,

a déclaré souscrire les quatre cent vingt (420) actions nouvelles et les libérer à raison de vingt-cinq euros (25,- EUR) par action ensemble avec une prime d'émission de huit cent cinquante-cinq euros (855,- EUR) par action, par des versements en espèces à un compte bancaire de la société prénommée, de sorte que le montant de trois cent soixante-neuf mille six cents euros (369.600,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital souscrit de la société d'un montant de deux cent soixante-trois virgule trente et un euros (263,31 EUR) pour le porter au montant arrondi de quarante et un mille sept cent cinquante euros (41.750.- EUR), moyennant incorporation au capital d'un montant à due concurrence, à prélever sur le poste «Prime d'émission», sans émission d'actions nouvelles.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital souscrit de cent vingt-cinq mille deux cent cinquante euros (125.250,- EUR) pour le porter au montant total de cent soixante-sept mille euros (167.000,- EUR), représenté par six mille six cent quatre-vingts (6.680) actions, moyennant incorporation d'un montant à due concurrence à prélever sur le

poste «prime d'émission» et émission de cinq mille dix (5.010) actions nouvelles, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à attribuer aux actionnaires existants, y compris l'actionnaire ADERA VENTURE ZONE AB, en proportion de leur participation actuelle.

*Septième résolution*

L'assemblée générale décide de conférer une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) à toutes les actions.

*Huitième résolution*

L'assemblée générale décide de convertir le capital autorisé en euros et de le fixer au montant de cinq cent mille euros (500.000,- EUR), représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

*Neuvième résolution*

A la suite des résolutions qui précèdent, l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital souscrit est fixé à cent soixante-sept mille euros (167.000,- EUR), représenté par six mille six cent quatre-vingts euros (6.680) d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à cinq cent mille euros (500.000,- EUR), représenté par vingt mille actions (20.000) d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir du 30 mai 2000, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra, le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévus par la loi.»

*Dixième résolution*

L'assemblée générale décide de porter le nombre des administrateurs de trois à quatre et décide d'accepter la démission de Monsieur Patrick Eliasson comme administrateur de la société.

L'assemblée lui donne décharge pour l'exercice de son mandat à ce jour.

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

Monsieur Per Hedebank, managing director, demeurant à S-13336 Saltsjöbaden, Violstigen 2,

Monsieur Cern Yeter, director, demeurant à S-436 55 Hovås, Brännemysten 15.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2005.

*Evaluation - Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée à la somme de 14.909.627,- LUF.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de 230.000,- LUF.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Stenke, E. Hinkel, F. Welscher, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 8 juin 2000, vol. 463, fol. 66, case 3. – Reçu 149.096 francs.

*Le Receveur (signé): Molling.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 20 juin 2000.

A. Lentz.

(33315/221/297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

**MobiGolf S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 44.049.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 20 juin 2000.

A. Lentz.

(33316/221/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

**MOPARTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6686 Merttert, 67, route de Wasserbillig.

Les bilans au 31 décembre 1996 et au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 22 mars 2000, vol. 534, fol. 95, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2000.

Signature.

(33317/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**MOTOR-HALL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2230 Luxembourg, 48, rue Fort Neipperg.

R. C. Luxembourg B 4.635.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2000, vol. 534, fol. 95, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2000.

Signature.

(33318/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**MTC MICROCOMPUTER TECHNOLOGY CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 25.049.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2000, vol. 537, fol. 56, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2000.

*Pour ordre*

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ SC

Signature

(33319/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**MTC MICROCOMPUTER TECHNOLOGY CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 25.049.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2000, vol. 537, fol. 56, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2000.

*Pour ordre*

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ SC

Signature

(33320/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**SILTAL FIN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 38.539.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 6 avril 1999, la décision des Administrateurs du 6 mai 1998 de coopter M. Albert Pennacchio au Conseil d'administration a été ratifiée. Les mandats des Administrateurs MM. Jean Bodoni, Guy Kettmann et Albert Pennacchio ainsi que celui du Commissaire aux Comptes DELOITTE & TOUCHE S.A. (anciennement FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A.) ont été renouvelés pour une durée de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2005.

Luxembourg, le 21 juin 2000.

*Pour SILTAL FIN S.A., Société Anonyme Holding*  
**BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG**  
 Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2000, vol. 538, fol. 10, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(33376/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**NAARDERPOORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R. C. Luxembourg B 67.502.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2000, vol. 538, fol. 12, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
M. van de Vaart  
Administrateur

(33322/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**NAARDERPOORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R. C. Luxembourg B 67.502.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2000, vol. 538, fol. 12, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
M. van de Vaart  
Administrateur

(33321/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**NC TOP-SUN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Mersch.  
R. C. Luxembourg B 66.791.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2000, vol. 537, fol. 56, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 26 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2000.

Pour ordre  
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.  
Signature

(33324/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**NET IMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 124, rue du Kiem.

—  
Monsieur Marc van Hoek et Mademoiselle Nathalie Heliot, en leur qualité d'administrateurs, ont démissionné de leurs fonctions, avec effet au 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 8 juin 2000.

Pour extrait conforme  
Pour réquisition  
M. van Hoek

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 537, fol. 92, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33325/680/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**PAFIN PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

—  
Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société PAFIN PARTICIPATIONS S.A., qui s'est tenue en date du 19 avril 2000 au siège social que:

Mademoiselle Sonia Still ayant présenté sa démission en qualité d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Madame Annick Flamme, employée privée, demeurant à Eischen.

La ratification de la nomination de Madame Annick Flamme, en remplacement de Mademoiselle Sonia Still, ainsi que la question de la décharge à accorder à Mademoiselle Sonia Still seront mises à l'ordre du jour de la plus proche Assemblée des Actionnaires.

Pour extrait conforme  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2000, vol. 538, fol. 10, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33339/024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**NEW MILLENNIUM, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 71.256.

—  
*Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration, tenu en date du 12 mai 2000 à Luxembourg*

*First resolution*

The Board of Directors, in accordance with the Articles of incorporation, grants to Mr Arturo Nattino the power to engage the Fund by his sole signature in connection with any act made on behalf of the Fund, as well as any correspondence involving directly the responsibility of the Fund vis-à-vis third parties.

**Traduction en version française conforme à l'original:**

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration, en accord avec les statuts de la Sicav, attribue à Monsieur Arturo Nattino le pouvoir d'engager la Sicav par sa seule signature pour tout acte posé au nom de la Sicav ainsi que pour toute correspondance entraînant directement la responsabilité de la Sicav à l'égard de tiers.

Pour extrait conforme  
Pour NEW MILLENNIUM, SICAV  
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE  
Société Anonyme  
Banque Domiciliataire  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2000, vol. 538, fol. 11, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33326/024/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**NITTLER RENE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4876 Lamadelaine, 81, rue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 13.606.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Remich, le 20 juin 2000, vol. 176, fol. 22, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 26 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2000.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

(33327/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**NOVA TECHNIK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 58.363.

—  
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2000, vol. 537, fol. 56, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 26 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2000.

Pour ordre  
FIDU-CONCEPT, S.à r.l.  
Signature

(33328/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**NOVA TECHNIK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 58.363.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2000, vol. 537, fol. 56, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 26 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2000.

Pour ordre  
FIDU-CONCEPT, S.à r.l.  
Signature

(33329/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**NOWA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R. C. Luxembourg B 67.960.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2000, vol. 538, fol. 12, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
M. van de Vaart  
Administrateur

(33330/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**NOWA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R. C. Luxembourg B 67.960.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2000, vol. 538, fol. 12, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
M. van de Vaart  
Administrateur

(33331/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**NOUVEAUX ETS. LIEBAERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senninerberg, rue de Neuhausgen.  
R. C. Luxembourg B 26.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 13 juin 2000, vol. 537, fol. 70, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2000.

Pour NOUVEAUX ETS. LIEBAERT, S.à r.l.  
FIDUCIAIRE CENTRALE  
DU LUXEMBOURG S.A.

(33332/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**OMEGA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R. C. Luxembourg B 47.070.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2000, vol. 538, fol. 12, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2000.

Certifié sincère et conforme  
OMEGA INTERNATIONAL S.A.  
H. de Graaf  
Un administrateur

(33333/003/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2000.

---

**OMEGA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R. C. Luxembourg B 47.070.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juin 2000*

Sont nommés administrateurs pour la durée d'une année, leur mandat se terminant à l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice social au 31 décembre 1999:

- Monsieur Hans de Graaf, employé privé, demeurant à Mamer
  - Monsieur Maarten van de Vaart, directeur de société, demeurant à Steinsel
  - Madame Juliette Lorang, employée privée, demeurant à Neuhäusgen
- en remplacement de:
- Monsieur Joël Murcia
  - Madame Bernadette Ritz
  - Monsieur Marc Backes
- démissionnaires.

